

**ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU CONSEIL**  
**DU MARDI 2 DÉCEMBRE 2014 À 19H30**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Règlement 601-28 amendant le règlement de zonage n° 601, tel qu'amendé (Nouvelle zone résidentielle – Secteur des Clos Prévostois – Rue du Clos-Soleil)
  1. Créer une nouvelle zone résidentielle H-279 et y définir les usages et normes autorisés;
  2. Agrandir et modifier les limites de la zone CONS-276 en fonction de la nouvelle zone H-279;
  3. Ajuster les limites des zones H-264 et H-275 afin de mieux refléter le cadastre existant;
  4. Assujettir la nouvelle zone H-279 aux dispositions particulières de la section 10.14;
  5. Modifier certaines dispositions de la section 10.14 concernant les bâtiments accessoires, les murs de soutènement et les cours arrière.
3. Règlement 601-29 amendant le règlement de zonage n° 601, tel qu'amendé (Usages commerciaux – Zone C-278 – Rue Mozart et Boulevard du Curé-Labelle)
  1. Ajouter les usages « épicerie » et « marché d'alimentation » comme usages autorisés dans la zone C-278;
4. Règlement 601-30 amendant le règlement de zonage n° 601, tel qu'amendé (Abri temporaire, zone H-275 - Rue du Clos-du-Petit-Mont)
  1. Modifier la section 10.14 de façon à autoriser les abris temporaires hivernaux pour automobiles dans la zone H-275 (Clos-du-Petit-Mont);
5. Règlement 607-5 amendant le règlement 607, tel qu'amendé, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Assujettissement de la zone H-279 – Rue du Clos-Soleil)
  1. Assujettir la zone H-279 aux objectifs et critères applicables à la zone H-275 (projet du Clos-du-Petit-Mont);
6. Période de questions du public et des membres du conseil municipal (Les questions doivent porter exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour)
7. Levée de l'assemblée de consultation